

Aubay: Christophe Andrieux franchit un seuil.

CercleFinance, le 06/04/11

(CercleFinance.com) - A titre de régularisation, Christophe Andrieux a déclaré à l'AMF avoir franchi en hausse, le 5 mars 2011, le seuil de 10% des droits de vote d'Aubay, une société de conseil en technologies et intégration de systèmes d'information.

Christophe Andrieux a précisé détenir, à cette date, 7,9% du capital et 11,3% des droits de vote de cette société, tout en expliquant que ce franchissement de seuil résultait d'une attribution de droits de vote double.

Par ailleurs, il a précisé détenir, au 5 avril 2011, 7,8% du capital et 10,5% des droits de vote d'Aubay.